

Compte rendu d'audience

<http://www.unitesgppolice.com>

04/12/2019

PRÉPARATION DU CTRPN DU 11 DÉCEMBRE 2019

NOUVELLE SCOLARITÉ

Lors de la préparation du CTRPN du 11 décembre 2019, **UNITÉ SGP POLICE** a interrogé l'administration sur la période de 16 mois de stagiaire qui suivra les 8 mois de formation initiale.

Pourquoi augmenter la période sous le statut « stagiaire » ?

Nous avons fait remarquer que sur des promotions précédentes qui avaient été raccourcies, la période de stagiaire était restée à 12 mois et que cela n'avait posé aucun problème particulier !

L'administration nous informe alors qu'elle souhaite que ces 16 mois de stagiaire permettent une « formation adaptée au premier emploi » !

Si l'idée peut paraître «**intéressante**», l'administration est dans l'impossibilité de nous expliquer en quoi elle consiste précisément.

Une formation en « **e-learning** » pendant les heures de service et des évaluations « **métier** » (*faites par des gradés du service d'affectation*) serait prévue pour chaque stagiaire.





UNITÉ SGP POLICE a affirmé que « la formation adaptée premier emploi » ne devait pas venir surcharger ou impacter le travail des unités opérationnelles qui reçoivent ces stagiaires souvent comme une « bouffée d'oxygène ».

Au vu du manque de précision sur ce projet, UNITÉ SGP POLICE demande le retrait de ce texte pour le prochain CTRPN et sollicite Mr le DCRFPN afin d'être reçu rapidement à ce sujet !

UNITÉ SGP POLICE NE VOTERA PAS UN TEXTE SANS EN CONNAITRE L'INTÉGRALITÉ !

Pour UNITÉ SGP POLICE les stagiaires issus de cette nouvelle formation doivent être traités comme les stagiaires des promotions précédentes et accéder à la titularisation au bout de 12 mois !

12 MOIS



PAS UN JOUR DE PLUS !